

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le vingt huit avril, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour accompagnée des rapports subséquents, en date du 21 avril 2011 de Mme Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents : Mireille GREAU, Patricia TISSEAU, Thierry BENOEAU, Jean VRIGNON, Bernard VOLLARD, Joël THOREZ, Alain MICHEAU, Noëlle DUCLOUT, Anne OYSELLET, Karen TAUGAIN, Claude SEME, Alain FÈVRE

Étaient excusés :

Olivier VRIGNON qui donne procuration à Patricia TISSEAU
Yvonnick BOSSY qui donne procuration à Bernard VOLLARD
Nadège DORIE qui donne procuration à Joël THOREZ
Maguy GATINEAU qui donne procuration à Claude SEME
Jean-Claude MARQUET qui donne procuration à Mireille GREAU
Sonia GINDREAU qui donne procuration à Alain MICHEAU
Jean-Pierre PETORIN qui donne procuration à Karen TAUGAIN

Le Conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Alain FEVRE.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

R.A.S.

11-04-21 ECOLE PUBLIQUE – RECRUTEMENT MNS

Il est proposé au conseil municipal de recruter 2 MNS pour dispenser les cours de natation aux élèves de CE1/CE2 de l'école publique pour un total de 20 heures réparties entre le 1^{er} mai 2011 et le 30 juin 2011. La rémunération est fixée à 40 € bruts par heure. La dépense sera imputée au compte 64131/253 – personnel non titulaire.

Commentaires : pour les exercices précédents, cette dépense était versée sous forme de subvention.

La dépense pour 2011 sera de l'ordre de 1.200€ (pour 840€ en 2010), augmentation due à la prise en compte des charges sociales

Proposition adoptée à l'unanimité.

11-04-22 EMPLOIS SAISONNIERS

Il est proposé au conseil municipal la création des emplois saisonniers suivants :

Services techniques :

Service espaces verts : 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} mai au 31 août 2011 rémunéré sur la base de l'indice brut 297 – indice majoré 295,

Service nettoyage des plages : 4 adjoints techniques de 2^{ème} classe à raison de 26 heures hebdomadaires du 1^{er} juillet au 31 août 2011 rémunérés sur la base de l'indice brut 297 – indice majoré 295

Police municipale :

2 agents de surveillance de la voie publique du 1^{er} juillet au 31 août 2011 à temps complet rémunérés sur le grade de gardien de police municipale 1^{er} échelon - indice brut 298 – indice majoré 296 ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10^{ème} du salaire brut.

Surveillance des plages

Les nageurs sauveteurs seront rémunérés par la commune et assimilés aux opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives + une indemnité congés payés. Les frais de mise à disposition par la SNSM s'élèvent à 6.50 € par jour de mission assurée et par sauveteur, soit 1 917,50 € (prévue au BP 2011)

Qualité	I.B.	I.M.	Période	Poste
1 Chef de poste	398	362	Du 18/06/2011 au 30/06/2011 Du 01/09/2011 au 04/09/2011	La Mine
1 Adjoint au chef de poste	322	308	Du 18/06/2011 au 30/06/2011 du 01/09/2011 au 04/09/2011	La Mine
1 Sauveteur qualifié	310	300	Du 18/06/2011 au 04/09/2011	La Mine
1 Chef de poste	398	362	Du 02/07/2010 au 04/09/2011	Boisvinet
1 Adjoint au chef de poste	322	308	Du 02/07/2010 au 04/09/2011	Boisvinet
2 Sauveteurs qualifiés	310	300	Du 02/07/2010 au 04/09/2011	Boisvinet
1 chef de poste	398	362	W.E. du 18 et 19 juin 2011 W.E. du 25 et 26 juin 2011	Boisvinet
1 Sauveteur qualifié	310	300	W.E. du 18 et 19 juin 2011 W.E. du 25 et 26 juin 2011	Boisvinet

Le conseil accepte la création de ces emplois saisonniers.

Proposition adoptée à l'unanimité, Mme le Maire est autorisée à signer la convention à intervenir.

11-04-23 NOMINATION DE VOIRIES

Lotissement « La Pinsonnière » :

Dans le cadre de l'aménagement par le lotisseur du lotissement « La Pinsonnière » situé au niveau du 4 rue du Maréchal Foch, il est proposé de nommer l'impasse qui dessert ce lotissement « impasse de la Houlette ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Lotissement « Domaine St Joseph » :

Dans le cadre de l'aménagement par le lotisseur du lotissement « Domaine St Joseph » situé rue de la Résistance, il est proposé de nommer l'impasse qui dessert ce lotissement « impasse de la Résistance ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

11-04-24 FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ECOLE PRIVÉE – DEMANDE DE SUBVENTION

Par courrier en date du 22 février 2011 et suite à une rencontre du 31 janvier, la Direction de l'Enseignement Catholique de Vendée nous adresse des informations concernant une enquête sur la restauration scolaire dans leurs écoles.

Pour la commune de Jard sur Mer, le prix de revient d'un repas au restaurant scolaire municipal est de 5,50 € (période du 01/09/2009 au 31/08/2010), alors que le prix du repas facturé à l'OGEC est de 1,90 €, soit une aide indirecte de 3,60 €/repas. Pour l'année scolaire 2009/2010, cela a représenté 30 078 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur une subvention complémentaire à l'école privée pour le fonctionnement de leur service de restauration.

Mme le Maire rappelle qu'une proposition avait été faite pour accueillir les enfants de l'école privée directement au restaurant scolaire, ce qui supprimait toute gestion à l'OGEC, donc supprimait le déficit actuel. L'OGEC a refusé pour des raisons de transports des enfants.

Le déficit annoncé est de 4 000 € et le souhait de l'OGEC est d'obtenir une subvention pour combler ce déficit.

Il est rappelé aussi, que, depuis le nouveau contrat d'association, la subvention communale a augmenté.

Il est proposé de surseoir à statuer sur cette demande et d'examiner ce dossier lors du prochain conseil municipal (demander un courrier et les justificatifs à l'OGEC).

11-04-25 CESSION DROIT DE PASSAGE SUR PARCELLE AN 509

Le service des Domaines a été saisi afin d'évaluer la cession du droit de passage sur la parcelle AN 509 au profit de la boulangerie mitoyenne à la propriété que la commune vient d'acquérir rue Georges Clemenceau.

L'avis des Domaines en date du 15 avril 2011 fixe la valeur vénale à 1 500 € net vendeur.

Le conseil municipal est d'accord pour céder cette servitude au prix proposé ; à savoir 1 500 € net vendeur et autorise Mme le Maire à signer l'acte à intervenir.

11-04-26 ACQUISITIONS FONCIÈRES – EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Deux terrains situés en emplacement réservé n°12 du PLU (voir plan) pour la création d'une voie entre la rue de la Résistance et la rue Georges Clemenceau ont fait l'objet d'un avis du service des Domaines.

- 1) Terrain appartenant à M. HARDY, dont le prix a été évalué à 13 300 € net vendeur pour 400 m² (soit 33,25 €/m²)
- 2) Terrains appartenant à la SCI La Pierre Blanche pour une superficie de 453 m², dont le prix a été évalué à 15 000 € (soit 33,11 €/m²)

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces acquisitions et sur les inscriptions budgétaires nécessaires.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour ces deux acquisitions et autorise Mme le Maire à signer les actes à intervenir.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prévus au budget, soit 28 300 € + frais.

11-04-27 DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le Conseil municipal est informé du résultat du diagnostic des ERP (Etablissement Recevant du Public) Communaux. Celui-ci présente un plan d'actions pour la mise en accessibilité de nos ERP, bâtiment par bâtiment.

Il est précisé que normalement, l'ensemble des ERP doit être accessible à tous les handicapés au plus tard le 1^{er} janvier 2015. La synthèse des coûts par bâtiment fait apparaître une dépense totale de 942 095 €.

Mme le Maire précise que la commune ne pourra pas faire l'ensemble de cette dépense pour 2015.

11-04-28 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur applicable au personnel communal a été rédigé sur la base du modèle type du Centre Départemental de Gestion. Celui-ci traite essentiellement des règles d'hygiène et de sécurité auxquelles s'ajoutent les règles sur le harcèlement et la conduite des véhicules municipaux.

Ce règlement a été adopté par la Comité Consultatif Paritaire « élus-personnel » lors de sa séance du 28 janvier 2011 et a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 14 février 2011.

Afin que celui-ci soit opposable à l'ensemble du personnel, il doit être adopté par le conseil municipal.

Le conseil municipal adopte le présent règlement.

11-04-29 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Pour le port, le budget prendra en compte les travaux de consolidation et de restructuration de la digue principale.

Dépenses :	
travaux de renforcement de la digue et pare-sable :	476 440 €
Recettes :	
subvention du Département.....	95 288 €
emprunt :	381 152 €
total :	476 440 €

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour le budget général, il y a lieu de prendre en compte les modifications des recettes fiscales et de la DGF et de nouvelles dépenses d'investissement à savoir :

- Démolition rue Georges Clemenceau
- Travaux complémentaires pour la dune rue du Paradis aux Anes
- Acquisitions foncières selon les décisions du conseil municipal

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Reversement sur FNGIR	739 748,00	FNGIR	739 748,00
		Contributions directes	44 154,00
Virement à l'investissement	71 863,00	Compensation T.P.	9 488,00
		Compensation T.F.	441,00
		Compensation T.H.	59 203,00
		DGF forfaitaire	45 611,00
		Dotation solidarité	4 188,00
TOTAL	811 611,00	TOTAL	811 611,00
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Rue du Paradis Anes	43 850,00	Subvention Etat	13 656,00
Terrains réserve foncière	29 000,00		
Démolition rue Clemenceau	12 669,00	Virement fonctionnement	71 863,00
TOTAL	85 519,00	TOTAL	85 519,00

Proposition adoptée à l'unanimité

RELEVÉ des DÉCISIONS prises par le Maire en vertu de l'art. L 2 122.22

Travaux d'extension du port :

1-marché de travaux – lot 1 : souilles, pieux, enrochements

Attributaire : Merceron de Challans

Montant du marché signé : 1 186 237,50 € HT

2-maîtrise d'œuvre

Attributaire : BSM des Sables d'Olonne

Montant du marché signé : 66 430 € HT

3-mission de coordination en matière de sécurité et de protection

Attributaire : MSB des Sables d'Olonne

Montant du marché signé : 3 480,40 € HT

Rénovation thermique mairie – maîtrise d'œuvre :

Attributaire : TH2i de Perigny

Montant du marché signé : 3 450 € HT

Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2007, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

N° de DIA	Désignation cadastrale	Adresse	Superficie	Prix	Préemption
009-2011	AE 263 et 212p	5 imp. de l'Abbaye Lieu Dieu	867 m ²	90 000,00 € + frais	N
010-2011	AP 890	82 rue de l'Océan	81 m ²	56 000,00 € + frais	N
011-2011	AN 967 et 608	16 A rue du Boisdet	74 m ²	90 000,00 € + frais	N
012-2011	AI 758	37 rue des Essarts	554 m ²	200 000,00 € + frais	N
013-2011	AI 1257-1055	Domaine du Payré	garage	18 000,00 € + frais	N
014-2011	AW 442p-443p-444p-445p	Chemin des Acacias	791 m ²	180 000,00 € + frais	N
015-2011	AW 482	Impasse de la Tourelle	445 m ²	30 000,00 € + frais	N
016-2011	AW 88-203-204-208-479	10 chem. des Acacias	51 m ²	30 000,00 € + frais	N
017-2011	AX 199	11 imp. Chantemerle	1 403 m ²	230 000,00 € + frais	N
018-2011	AI 704	9 rue des Essarts	512 m ²	170 000,00 € + frais	N
019-2011	AW 335	12 route de Madoreau	697 m ²	215 000,00 € + frais	N
020-2011	AM 642	7 allée de l'Atrium	521 m ²	92 000,00 € + frais	N
021-2011	AI 1127	17 rue Terre Comtesse	596 m ²	320 000,00 € + frais	N

QUESTIONS DIVERSES

◆ Pontons futurs au port :

Dans sa réunion du 13 avril dernier, le conseil portuaire a proposé les critères d'attribution suivants pour l'attribution des futurs pontons et selon l'ordre suivant :

- être usager du port à l'année,
- avoir répondu au questionnaire sur les réservations avant le 15 septembre 2009 et selon l'ordre chronologique,
- la taille du bateau en fonction des disponibilités,
- le handicap

Il est précisé que les tarifs commenceront à 6 mètres (taille des bateaux)

Le conseil municipal adopte les critères d'attribution proposés

◆ Collecte des ordures ménagères :

M. BENOEAU trouve inadmissible que le ramassage des ordures ménagères prévu le lundi de Pâques n'ait pas eu lieu, surtout compte tenu de la fréquentation touristique, et ce jour de ramassage n'a pas été compensé.

◆ Invitations :

Les élus sont invités à participer au nettoyage des plages le samedi 30 avril, à la journée des écrivains le dimanche 1^{er} mai, à la cérémonie du 8 mai ainsi qu'au triathlon du 14 et 15 mai.

◆ Conchette :

La Conchette n°11 est distribuée ce jour.

◆ Nettoyage de la rue de l'Océan :

Le nettoyage de la rue piétonne est-il prévu ? Voir avec les services techniques ou une entreprise. Cependant il est précisé que cette dépense n'a pas été prévue au Budget 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 22h30.

Le Maire,
Mireille GREAU

Le Secrétaire,
Alain FÈVRE

Patricia TISSEAU,

Thierry BENOEAU,

Jean VRIGNON,

Bernard VOLLARD,

Joël THOREZ,

Alain MICHEAU,

Noëlle DUCLOUT,

Anne OYSELLET,

Karen TAUGAIN,

Claude SEME